



## Commission d'attribution des manifestations

Extrait de la Délibération du conseil municipal du 5 avril 2018

### COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations du 28 décembre 2017 et du 8 février 2018, le conseil municipal complète les dispositions en matière d'occupation du domaine public et de règlements s'appliquant à l'utilisation des salles communales.

Il propose de créer la commission d'attribution des manifestations afin d'examiner les candidatures de l'ensemble des manifestations proposées sur la ville de l'Isle Jourdain, avec les missions suivantes :

- examiner les candidatures et les offres
- éliminer les offres non conformes au projet du territoire
- classer les offres suivant les critères énoncés et validés par le conseil municipal
- coordonner le calendrier de dates et les emplacements des manifestations pour l'intérêt des Lislois et l'organisation des services municipaux
- donner son avis et proposer son choix à l'assemblée délibérante

Une **commission plénière** constituée des membres de la **commission d'attribution des manifestations**, confortée des élus référents du domaine de chaque manifestation ainsi que d'un conseiller municipal d'opposition se réunit une fois par an, pour l'examen du calendrier annuel des manifestations.

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL,**

**- DE DESIGNER les membres de la Commission d'attribution des manifestations ainsi qu'il suit :**

**Madame Angèle THULLIEZ**

**Monsieur Patrick DUBOSC**

**Madame Claire NICOLAS**

**Monsieur Yannick NINARD**

**Monsieur Bernard TANCOGNE**

**Monsieur Jean-Marc VERDIE**

**Madame Denise TOUZET**

**L'élu référent du domaine de chaque manifestation**

**Un conseiller municipal représentant l'opposition pour la réunion plénière**